

CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : Approbation du PV de la séance publique précédente

Séance du Conseil communal du : 13 février 2023

1. Exposé du dossier

Il est proposé au Conseil communal d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil communal précédent (séance publique). Le PV ayant été rédigé par le Directeur général.

2. Proposition de décision

Approbation du PV du 23 janvier 2023

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné : Le PV de la séance du 23 janvier 2023

4. Informations budgétaires

Impact : euros H.T.V.A. euros T.V.A.C.

Article budgétaire :

Avis de légalité de la Directrice financière :

5. Subvention

Pouvoir subsidiant :

Montant :

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Goosse Florian

Téléphone : 081.39.60.70

Courriel : florian.goosse@profondeville.be

CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : Information relative aux approbations des décisions du Conseil communal
Séance du Conseil communal du : 13 février 2023

1.Exposé du dossier

Exercice de la tutelle sur les décisions communales

2. Proposition de décision

<i>Date Conseil</i>	<i>Objet de la décision de la tutelle</i>	<i>Date tutelle</i>
12/12/2022	Budget pour l'exercice 2023	10/1/2023

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné : des retours de la tutelle

4. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Willame Pascale
Téléphone : 081/42.02.20
Courriel : pascale.willame@profondeville.be

CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : Organisation du festival musical Profondeville Tribute les 23, 24 et 25 juin 2023 - Arrêt de la convention de partenariat.

Séance du Conseil communal du : 13 février 2023

1. Exposé du dossier

Festival de musique organisé par la SRL Valcleo durant 3 soirées dans le cadre des fêtes de la musique.

La contribution de la commune de Profondeville à l'événement consiste en un apport logistique, et à collaborer à la coordination de l'événement, à participer à la promotion de l'événement.

2. Proposition de décision

Arrêt de la convention de partenariat

3. Projet de délibération et pièces justificatives

4. Informations budgétaires

Impact : euros H.T.V.A. euros T.V.A.C.

Article budgétaire :

Avis de légalité de la Directrice financière :

5. Subvention

Pouvoir subsidiant :

Montant :

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : De Ketelaere Serge

Téléphone : 081.42.02.39

Courriel : serge.deketelaere@profondeville.be

CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : Situation de caisse

Séance du Conseil communal du : 13/02/2023

1. Exposé du dossier

CDLD - art. L1124-42

§1 Le collège communal, ou celui de ses membres qu'il désigne à cette fin, vérifie l'encaisse du directeur financier au moins une fois par trimestre, et établit un procès-verbal de la vérification, qui mentionne ses observations et celles formulées par le directeur financier ; il est signé par le directeur financier et les membres du collège qui y ont procédé.
Le collège communal communique le procès-verbal au conseil communal.

2. Proposition de décision

Prise de connaissance

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné : délibérations + situations de caisse 06/2022 + 09/2022

4. Informations budgétaires

Impact : néant

Avis de légalité de la Directrice financière : néant

5. Subvention

Pouvoir subsidiant :

Montant :

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Gelay Laurence

Téléphone : 081/39.60.71

Courriel : laurence.gelay@profondeville.be

CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : Situation de caisse

Séance du Conseil communal du : 13/02/2023

1. Exposé du dossier

CDLD - art. L1124-42

§1 Le collège communal, ou celui de ses membres qu'il désigne à cette fin, vérifie l'encaisse du directeur financier au moins une fois par trimestre, et établit un procès-verbal de la vérification, qui mentionne ses observations et celles formulées par le directeur financier ; il est signé par le directeur financier et les membres du collège qui y ont procédé.
Le collège communal communique le procès-verbal au conseil communal.

2. Proposition de décision

Prise de connaissance

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné : délibérations + situations de caisse 06/2022 + 09/2022

4. Informations budgétaires

Impact : néant

Avis de légalité de la Directrice financière : néant

5. Subvention

Pouvoir subsidiant :

Montant :

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Gelay Laurence

Téléphone : 081/39.60.71

Courriel : laurence.gelay@profondeville.be

CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : CPAS - Tutelle spéciale d'approbation – modification du cadre.
Séance du Conseil communal du : 13/02/23

1. Exposé du dossier

Proposition de modifications du cadre du CPAS visant à augmenter le nombre d'aides ménagers, de puériculteurs et d'assistants sociaux ainsi qu'à inclure un poste de chef de bureau administratif.

2. Proposition de décision

Approbation de la proposition de modifications du cadre, telle que votée en séance du Conseil de l'Action sociale du 30 janvier 2023.

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné :

- du protocole d'accord du Comité particulier de négociation syndicale du 12 janvier 2023 ;
- du procès-verbal du Comité de concertation du 12 janvier 2023 ;
- de la délibération du Conseil de l'Action sociale du 30 janvier 2023 ;
- du tableau de proposition de modification du cadre ;
- de l'avis de légalité de la Directrice financière.

4. Informations budgétaires

Impact : euros H.T.V.A. euros T.V.A.C. :

Article budgétaire :

Avis de légalité de la Directrice financière : favorable (n°01/2023)

5. Subvention

Pouvoir subsidiant :

Montant:

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Deridder Emilie

Téléphone : 081/42.02.17

Courriel : emilie.deridder@profondeville.be

CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : CPAS - Tutelle spéciale d'approbation – modifications statutaires.
Séance du Conseil communal du : 13/02/23

1. Exposé du dossier

Proposition de modifications du statut du personnel du CPAS visant à effacer les différences de traitement entre le personnel statutaire et contractuel, à modifier la composition du jury de recrutement et à adapter les textes aux législations en vigueur actuellement.

2. Proposition de décision

Approbation de la proposition de modifications du statut administratif du personnel du CPAS, telle que votée en séance du Conseil de l'Action sociale du 30 janvier 2023.

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné :

- du statut administratif du personnel avec modifications mises en évidence ;
- du protocole d'accord du Comité particulier de négociation syndicale du 12 janvier 2023 ;
- du procès-verbal du Comité de concertation du 12 janvier 2023 ;
- de la délibération du Conseil de l'Action sociale du 30 janvier 2023 ;
- de l'avis de légalité de la Directrice financière.

4. Informations budgétaires

Impact : euros H.T.V.A. euros T.V.A.C. :

Article budgétaire :

Avis de légalité de la Directrice financière : favorable (n°01/2023)

5. Subvention

Pouvoir subsidiant :

Montant:

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Deridder Emilie

Téléphone : 081/42.02.17

Courriel : emilie.deridder@profondeville.be

CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : Plan régional déploiement des bornes de recharge pour véhicules électriques. Délégation pouvoir adjudicateur au BEP.

Séance du Conseil communal du : 13 février 2023.

1. Exposé du dossier

Le plan wallon de déploiement des points de charge pour véhicules électrique vise à équiper le territoire wallon de 6.000 bornes d'ici 2026.

Pour atteindre cet objectif, le ministre Henry a lancé un appel à intérêt et sollicite les communes à se positionner par rapport à ce dernier.

Plusieurs options sont laissées aux communes qui ont le choix :

- de ne pas y répondre favorablement ;
- de rester le seul pouvoir adjudicateur d'une future concession à mettre en œuvre limitée à leur propre territoire communal ;
- de l'étendre à un échelon supra communal pouvant aller jusqu'à l'entière de la zone géographique couverte par son Agence de Développement Territorial en désignant, pour ce faire, formellement en séance d'un Conseil communal, l'entité à qui elle délègue son pouvoir adjudicataire ; l'Agence de Développement Territorial devenant alors l'autorité responsable pour la mise en concession sur le territoire supra communal défini ; son rôle se limitant donc, de facto, aux procédures de bonne exécution et le respect des travaux relatifs à l'implémentation effective des points de recharge par le concessionnaire jusqu'au terme de l'échéance opérationnelle programmée ;

2. Proposition de décision

Proposition de déléguer à l'Agence de Développement Territorial, à savoir le BEP, son pouvoir adjudicataire dans le cadre du lancement des futurs marchés de concession visant à installer des bornes de recharge électrique à l'agence de développement territorial.

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné :

- Projet de délibération
- Point Collège du 18/01/2023 ;
- Courrier du ministre Henry du 30 novembre 2022 ;
- Courrier du BEP du 28 novembre 2022.

4. Informations budgétaires

Pas d'impact financier relatif à ce point en particulier.

5. Subvention

/

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Dupuis Yannick

Téléphone : 081/39.60.78

Courriel : yannick.dupuis@profondeville.be

CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : Commission locale pour l'énergie. Rapport d'activités
Séance du Conseil communal du : 13 février 2023

1. Exposé du dossier

Chaque commune dispose d'une Commission locale pour la prévention des coupures et des interruptions de fourniture, en abrégé « Commission locale pour l'énergie » (CLE). La CLE se réunit à la demande du gestionnaire de réseau de distribution (GRD) ou du client.

Chaque année, la CLE adresse un rapport d'activités à l'attention du Conseil communal, faisant état du nombre de convocations de la Commission émises au cours de l'année écoulée. Ci-annexé, le rapport d'activités 2022 de la CLE.

2. Proposition de décision

Proposition de prendre connaissance du rapport d'activité 2022 de la CLE.

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné :

- Projet de délibération ;
- Délibération du Collège du 01/02/2023 ;
- Rapport d'activités 2022 de la CLE.

4. Informations budgétaires

Impact : /

Article budgétaire : /

Avis de légalité de la Directrice financière : /

5. Subvention

Pouvoir subsidiant : /

Montant : /

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Dupuis Yannick

Téléphone : 081/39.60.78

Courriel : yannick.dupuis@profondeville.be

CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : Acquisition d'un véhicule de type utilitaire léger à motorisation 100% électrique
Séance du Conseil communal du : 13 février 2023

1. Exposé du dossier

Le dossier a pour objet l'achat d'un véhicule électrique.

2. Proposition de décision

- Approbation du cahier des charges
- Approbation du mode de passation
- Financement de la dépense à charge de l'article n°421/743-52 (projet n°20230026)

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné :

- De l'avis de la directrice financière
- Du projet de délibération
- Du cahier des charges

4. Informations budgétaires

Impact : 33.057,85 € hors TVA ou 40.000 €, 21% TVA comprise

Article budgétaire : 421/743-52 (projet n°20230026)

Avis de légalité de la Directrice financière : favorable (n°05/2023)

5. Subvention

Pouvoir subsidiant : /

Montant : /

6. Gestionnaire du dossier

Technique

Raphael De Snerck

081/39.60.86

raphael.desnerck@profondeville.be

Administratif

Saulmont Margaux

081/420.231

margaux.saulmont@profondeville.be

CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : Marchés publics et concessions – Délégations de compétences – Modifications réalisées en vertu du Décret du 06 octobre 2022 modifiant le Code de la démocratie locale et de la décentralisation en vue de simplifier les dispositions relatives aux marchés publics et aux concessions de services et de travaux.

Séance du Conseil communal du : 13 février 2023

1. Exposé du dossier

En vertu du décret du 06 octobre 2022 modifiant le Code de la démocratie locale et de la décentralisation en vue de simplifier les dispositions relatives aux marchés publics et aux concessions de services et de travaux, le Conseil communal doit adapter ses délégations de compétences en matière de marchés publics et de concessions.

2. Proposition de décision

Art. 1^{er} : De donner délégation pour choisir la procédure de passation et fixer les conditions des **marchés publics** :

1° Au Collège communal :

- Lorsque les dépenses relèvent du budget extraordinaire, pour les marchés dont le montant estimé est inférieur à 30.000 euros HTVA ;
- Lorsque les dépenses relèvent du budget ordinaire.

2° Au Directeur général : Lorsque les dépenses relèvent du budget ordinaire, pour les marchés dont le montant estimé est inférieur à 3.000 euros HTVA.

Art. 2 : De donner délégation pour recourir à un **marché public conjoint**, désigner, le cas échéant, l'adjudicateur qui agira pour le compte des autres adjudicateurs (adjudicateur-pilote) et, le cas échéant, adopter la convention régissant le marché public conjoint :

1° Au Collège communal :

- Lorsque les dépenses relèvent du budget extraordinaire, pour les marchés publics conjoints dont le montant estimé est inférieur à 30.000 euros HTVA.
- Lorsque les dépenses relèvent du budget ordinaire.

Art. 3 : De donner délégation pour adhérer à une **centrale d'achat**, manifester le cas échéant l'intérêt de la commune pour les marchés passés par la centrale d'achat, modifier les conditions d'adhésion et résilier l'adhésion ainsi que de donner délégation pour définir les besoins en termes de travaux, de fournitures ou de services et décider de recourir à la centrale d'achat à laquelle la commune a adhéré pour y répondre :

1° Au Collège communal :

- Lorsque les dépenses relèvent du budget extraordinaire, pour les besoins dont le montant estimé est inférieur à 30.000 euros HTVA ;
- Lorsque les dépenses relèvent du budget ordinaire.

Art. 4 : De donner délégation au Collège communal pour décider du principe de la passation d'une concession de services ou de travaux, fixer les conditions et les modalités de la procédure d'attribution et adopter les clauses régissant la concession, pour les concessions de services ou de travaux d'une valeur inférieure à 250.000 euros HTVA.

Art.5 : En cas de compétence concurrente entre le Directeur général et le Collège communal, l'exercice de la compétence du Directeur général est prioritaire sur celle du Collège communal, le Directeur général pouvant décider de ne pas l'exercer et, de facto, qu'elle revienne ainsi au Collège communal.

Art.6 : Lorsque la compétence du choix du mode de passation et de l'arrêt des conditions du marché public est du ressort du Directeur général ou d'agents communaux, la compétence d'attribution des marchés publics leur revient également dans le cadre de leur compétence.

Art. 7 : La présente délibération produit ses effets à compter du 1^{er} mars 2023 jusqu'au plus tard le dernier jour du quatrième mois qui suit l'installation du Conseil communal de la législature suivant celle pendant laquelle la délégation a été octroyée, mais peut être modifiée à tout moment par le Conseil communal.

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné :

- Délibération du Conseil communal du 13 février 2023.
- Décret de la Région wallonne du 06 octobre 2022.
- Délibération du Conseil communal du 24 février 2021.
- Délibération du Conseil communal du 18 février 2019.

4. Informations budgétaires

Impact : x

Article budgétaire : x

Avis de légalité de la Directrice financière : x

5. Subvention

Pouvoir subsidiant : x

Montant : x

6. Gestionnaire du dossier

Mme PIETTE Alexandra (☎081/42.02.42 et ✉alexandra.piette@profondeville.be)

CONSEIL COMMUNAL
Note de synthèse

Objet : Travaux au café de Lustin - Prise de connaissance d'information budgétaire.
Séance du Conseil communal du : 13 février 2023

1. Exposé du dossier

Le dossier a pour objet d'informer le Conseil communal quant au crédit budgétaire qui sera utilisé pour effectuer des travaux au café de Lustin.

En effet, il n'y a pas d'article budgétaire prévu pour ces travaux.

Il est donc souhaité d'utiliser l'article 76341/723-60 projet 20230050 intitulé « Salle Lustin notre maison : Cuisine » et de réajuster lors de la modification budgétaire.

2. Proposition de décision

Le Conseil communal prend connaissance du crédit qui sera utilisé pour les travaux au café de Lustin (76341/723-60 projet 20230050).

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné :

- Du projet de délibération

4. Informations budgétaires

Impact : /

Article budgétaire : /

Avis de légalité de la Directrice financière : /

5. Subvention

Pouvoir subsidiant : /

Montant : /

6. Gestionnaire du dossier

Saulmont Margaux

081/420.231

margaux.saulmont@profondeville.be

CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : Approbation du PV de la séance précédente à huis clos

Séance du Conseil communal du : 13 février 2022

1. Exposé du dossier

Il est proposé au Conseil communal d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil communal précédent (séance à huis clos). Le PV ayant été rédigé par le Directeur général.

2. Proposition de décision

Approbation du PV du 23 janvier 2023

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné : Le PV du 23 janvier 2023

4. Informations budgétaires

Impact : euros H.T.V.A. euros T.V.A.C.

Article budgétaire :

Avis de légalité de la Directrice financière :

5. Subvention

Pouvoir subsidiant :

Montant :

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Goosse Florian

Téléphone : 081.39.60.70

Courriel : florian.goosse@profondeville.be

CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : Prolongation de la mise à disposition par le CPAS – Chargé de communication

Séance du Conseil communal du : 13 février 2023

1. Exposé du dossier

La déclaration de politique communale et le plan stratégique transversal ont été actés par le Conseil communal respectivement en dates du 21.01.2019 et du 14.10.2019, notamment en matière de communication.

Le Conseil du 14.07.2020 a marqué son accord sur la mise à disposition par le CPAS d'un de ses agents contractuels, en qualité de chargé de communication, pour une durée de six mois.

Le Conseil du 27.01.2021 a marqué son accord sur la prolongation de la mise à disposition, à mi-temps, durant deux ans, du 15.03.2021 au 12.03.2023.

La convention de mise à disposition venant à échéance le 12.03.2023, il s'agit de réfléchir à la reconduction de celle-ci.

2. Proposition de décision

Le Collège du 25.01.2023, a décidé :

- de remettre un avis favorable sur la prolongation de la mise à disposition par le CPAS d'un agent contractuel, en qualité de chargé de communication
- de proposer au Conseil de marquer un accord sur celle-ci, à raison d'un mi-temps pour une nouvelle période de 2 ans, soit du 13.03.2023 au 12.03.2025.

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné des décisions dont le Conseil prendra acte :

- Le descriptif de fonction de chargé de communication
- le rapport de François Binamé dans le cadre des activités effectuées depuis février 2021
- l'avis de légalité favorable
- la délibération du Collège du 25.01.2023 : Chargé de communication – Prolongation de la mise à disposition – Proposition au Conseil

4. Informations budgétaires

La dépense est estimée (par le CPAS) à 34.228,32 EUR pour 12 mois et est prévue au budget initial 2023.

5. Subvention

Pouvoir subsidiant : Néant

Montant : Néant

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Defosse Bernadette

Téléphone : 081.42.02.19

Courriel : bernadette.defosse@profondeville.be

CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : Décisions prises par le Collège communal dans le cadre de sa délégation en matière de personnel communal.

Séance du Conseil communal du : 13 février 2023

1. Exposé du dossier

En vertu d'une délibération du Conseil communal du 18.12.2018, le Collège communal a reçu délégation pour procéder à la désignation et à l'ensemble des décisions, en ce compris le licenciement, après instruction et procédure conformes au règlement spécifique, dans le cadre des relations contractuelles avec les agents contractuels et contractuels subventionnés.
Les décisions sont ensuite communiquées au Conseil communal.

2. Proposition de décision

Prise d'acte de différentes décisions en matière de personnel.

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné des décisions dont le Conseil prendra acte.

4. Informations budgétaires

Impact : euros H.T.V.A. euros T.V.A.C.

Article budgétaire :

Avis de légalité de la Directrice financière :

5. Subvention

Pouvoir subsidiant :

Montant :

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Defosse Bernadette

Téléphone : 081.42.02.19

Courriel : bernadette.defosse@profondeville.be

CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : Ratification des désignations des enseignants faites par le Collège.
Séance du Conseil communal du : 13/02/2023.

1. Exposé du dossier

Ratification des désignations des enseignants faites par le Collège en application du décret du 6/6/1994.

2. Proposition de décision

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné : délibérations des désignations des enseignants des collèges du 30 novembre 2022 , 25 janvier 2023, 1^{er} février 2023.

4. Informations budgétaires

Impact : - euros H.T.V.A.- euros T.V.A.C.

Article budgétaire :-

Avis de légalité de la Directrice financière :-

5. Subvention

Pouvoir subsidiant : Néant

Montant : -

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Deneyer Isabelle

Téléphone : 081/42 02 23

Courriel : isabelle.deneyer@profondeville.be

